

APRÈS LA TROISIÈME



Cédric Faquet

Psychologue de l'éducation nationale

CIO de Nantes

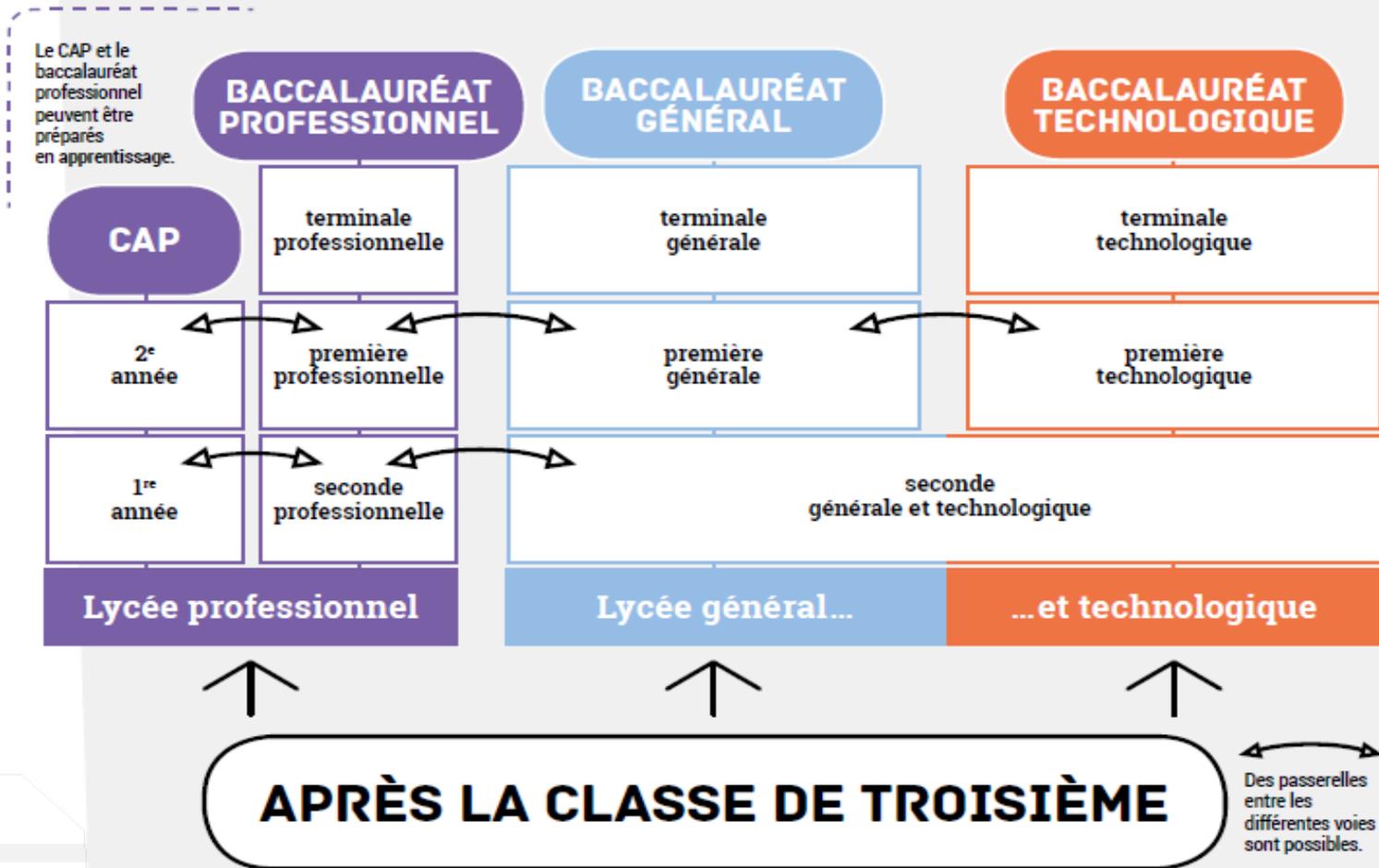
SOMMAIRE



- Après la troisième, 3 voies d'orientation
- La voie générale et technologique
- L'orientation au lycée après la 2nde GT
- Les procédures d'orientation et d'affectation
- Les ressources

APRÈS LA TROISIÈME, TROIS VOIES D'ORIENTATION

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE





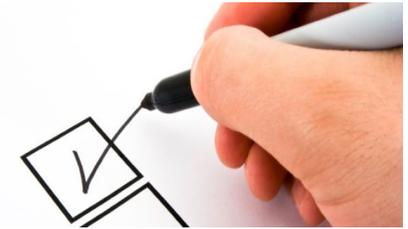
LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE



QUALITÉS REQUISES



- ✓ Intérêt pour les enseignements théoriques et abstraits
- ✓ Goût pour la réflexion, l'analyse
- ✓ Argumentation/expression écrite
- ✓ Prise de notes
- ✓ Travail personnel important
- ✓ Autonomie



Analyser
Commenter
Argumenter
Rédiger



LA SECONDE GT : LES ENSEIGNEMENTS COMMUNS



Français (4 heures)



Langues vivantes (5 heures 30)



Histoire géographie (3 heures)



Enseignement moral et civique (18 heures / an)



Sciences économiques et sociales (1 heure 30)



Sciences de la vie et de la terre (1 heure 30)



Physique chimie (3 heures)



Sciences numériques et technologie (1 heure 30)



Mathématiques (4 heures)

ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ SI BESOIN



AIDE A L'ORIENTATION

LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

➤ Choix d'un enseignement optionnel général (+ latin ou grec possible)

Langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec)
3 heures

Langue vivante C (étrangère ou régionale)
3 heures

Arts (plastiques, histoire, cinéma, théâtre)
3 heures

Éducation physique et sportive
3 heures

Écologie, Agronomie, Territoire Développement durable
(lycée agricole uniquement)
3 heures

➤ Et/ou choix d'un enseignement optionnel technologique

Sciences et laboratoire
1 heure 30

Management et gestion
1 heure 30

Création et innovation technologique
1 heure 30

Sciences de l'ingénieur
1 heure 30

Santé et social
1 heure 30

Biotechnologies
1 heure 30

Création et culture design
6 heures

Atelier artistique
72 heures / an

Hippologie (lycée agricole uniquement)
3 heures

Pratique professionnelle
(lycée agricole uniquement)
3 heures

Pratique sociale et culturelle (lycée agricole uniquement)
3 heures



ACADÉMIE
DE NANTES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ORIENTATION AU LYCÉE APRÈS LA 2^{nde} GT



RÉUSSITE
INSERTION
SOLIDARITÉ
COOPÉRATION

DANS LA VOIE GÉNÉRALE



Français (4 heures)



Langues vivantes (5 heures 30)



Histoire géographique (3 heures)



Enseignement moral et civique (18 heures / an)



Philosophie (4 heures)



Enseignement scientifique (2 heures)



Éducation physique et sportive (2 heures)



ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ SI BESOIN

AIDE A L'ORIENTATION

CHOIX D'ENSEIGNEMENT
DE SPÉCIALITÉS

3 enseignements en 1^{ère}
2 enseignements en T^{ale}
(parmi les 3 suivies en 1^{ère})

LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉS

Les enseignements de spécialité permettent d'approfondir ce qui motive et qui prépare à l'enseignement supérieur.

-  Arts
-  Humanités, littérature et philosophie
-  Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
-  Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
-  Histoire-Géographie, géopolitique et sciences politiques
-  Sciences économiques et sociales
-  Mathématiques
-  Physique-Chimie
-  Sciences de la vie et de la terre
-  Numérique et sciences informatiques
-  Sciences de l'ingénieur
-  Biologie-Écologie (lycée agricole)
-  Éducation physique, pratiques et cultures sportives

LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

1 enseignement en 1ère de 3h :

- ✓ Langue vivante C
- ✓ Arts
- ✓ EPS
- ✓ Langues et cultures de l'antiquité

2 enseignements possibles en terminale de 3h :

- ✓ Mathématiques expertes
- ✓ Mathématiques complémentaires
- ✓ Droit et grand enjeux du monde contemporain

DANS LA VOIE TECHNOLOGIQUE



Français (4 heures)



Langues vivantes (4 heures)



Histoire géographique (2 heures 30)



Enseignement moral et civique (18 heures / an)



Philosophie (2 heures)



Mathématiques (3 heures)



Éducation physique et sportive (2 heures)



ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ SI BESOIN

AIDE A L'ORIENTATION

ENSEIGNEMENT
OPTIONNEL POSSIBLE

CHOIX D'UNE SÉRIE

LES SÉRIES

Chaque série permet d'approfondir des enseignements de spécialité concrets et pratiques pour bien préparer aux études supérieures.



ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social



STL : Sciences et technologies de laboratoire



STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués



STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable



STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion



STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration



TMD : Techniques de la musique et de la danse



STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (lycées agricoles)

L'ORIENTATION EN VOIE TECHNOLOGIQUE : SPÉCIFICITÉS



ATTENTION
Trois spécialités
nécessitent de
s'engager dès la
2^{nde}

En établissement
agricole : lycée
Nantes Terre
Atlantique

- 2^{nde} spécifique (dossier-sélection) pour STHR (Appert) et S2TMD (Mandela ou Angers + conservatoire)
- Option Création et Culture Design obligatoire en 2^{nde} pour STD2A (Livet - dossier-sélection).
- En moyenne 180 V1 pour 30 places

LYCÉES DE SECTEUR – SPÉCIALITÉS PROPOSÉES

Lycée Jules Verne	Lycée Nelson Mandela
Histoire, Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques	Histoire, Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques
Humanités, Littérature et Philosophie	Humanités, Littérature et Philosophie
Langues, Littératures et Cultures étrangères (anglais)	Langues, Littératures et Cultures étrangères
Mathématiques	Mathématiques
Physique, Chimie	Physique, Chimie
Sciences de la Vie et de la Terre	Sciences de la Vie et de la Terre
Sciences Économiques et Sociales	Sciences Économiques et Sociales
	Arts & Musique

LES PROCÉDURES D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION



LES ÉTAPES POUR L'ORIENTATION

- 
- Avant le conseil de classe du 2^{ème} trimestre (février), les élèves et leur famille formulent leur(s) **vœu(x) provisoire(s)** via TSO (Télé Service Orientation).
Ces vœux concernent **les voies d'orientation** :
 - Seconde générale et technologique ;
 - Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
 - 1^{ère} année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
 - Le conseil de classe du 2^e trimestre émet un **avis provisoire d'orientation** sur une ou plusieurs voies d'orientation.
 - Cet ou ces avis sont transmis à la famille via TSO

LES ÉTAPES POUR L'ORIENTATION

- 
- Avant le conseil de classe du 3^{ème} trimestre (mai), les élèves et leur famille enregistrent leurs **vœux définitifs d'orientation** via TSO (télé service orientation).
 - Au conseil de classe du 3^e trimestre, une **proposition d'orientation** est faite par le conseil de classe :
 - Si **accord** entre le vœu d'orientation de la famille et la proposition du conseil de classe = **décision d'orientation**
 - Si **désaccord** entre le vœu d'orientation de la famille et la proposition du conseil de classe = **entretien** entre la famille et le chef d'établissement.

EN CAS DE DÉSACCORD

- Entretien entre la famille et chef d'établissement
- A l'issue de l'entretien, le chef d'établissement communique la décision d'orientation
 - ✓ Le chef d'établissement et la famille trouve un accord = décision d'orientation.
 - ✓ Le chef d'établissement et la famille sont toujours en désaccord = la famille peut demander le maintien dans la classe d'origine ou peut faire appel.
- Procédure d'appel
 - ✓ Chef d'établissement transmet à la commission ses décisions motivées et les éléments pouvant éclairer la commission d'appel
 - ✓ Commission d'appel est présidée par IA – DASEN (ou son représentant)
 - ✓ La décision prise en commission d'appel est définitive.

LES VŒUX D'ORIENTATION

- Saisie des vœux par les parents dans **Scolarité service**
- Chaque parent possède un compte responsable mais **seul un parent peut faire des saisies** et des modifications. L'autre est en lecture seule.
- Les élèves peuvent consulter la saisie effectuée par l'un de leurs parents

QUELQUES INFORMATIONS EN PLUS SUR DES IMAGES...



ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.
Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

- 2de générale et technologique ou 2de STHR
- 2de professionnelle
- 1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant :

Métier ou formation

sous statut scolaire sous statut d'apprenti

AJOUTER UNE INTENTION

**ATTENTION
DATE
BUTOIR**



ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.
Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

- 2de générale et technologique ou 2de STHR
- 2de professionnelle
- 1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant :

Métier ou formation

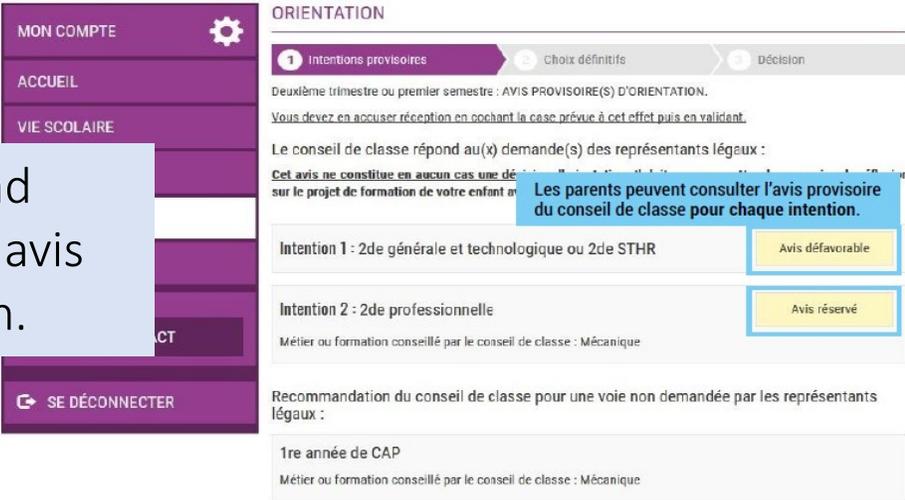
sous statut scolaire sous statut d'apprenti

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

Ne pas oublier de valider pour enregistrer et recevoir un mail récapitulatif

Après le conseil de classe du second trimestre, vous pourrez consulter les avis provisoires et en accuser réception.



ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.
Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :
Cet avis ne constitue en aucun cas une décision sur le projet de formation de votre enfant

Les parents peuvent consulter l'avis provisoire du conseil de classe pour chaque intention.

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR	Avis défavorable
Intention 2 : 2de professionnelle	Avis réservé

Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :

1re année de CAP
Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

SE DÉCONNECTER

LE TÉLÉSERVICE AFFECTATION

- Le TSA permet une consultation de [l'offre nationale de formations post 3^{ème}](#) (enseignement public et privé E.N. et agricole, apprentissage)
- Les représentants légaux peuvent formuler [jusqu'à 10 vœux maximum](#) (+ 5 vœux hors académie)
- Accès au téléservice Affectation : compte [EduConnect](#) ou [FranceConnect](#) (suppression progressive des comptes ATEN)

LES REGLES GÉNÉRALES DE L'AFFECTATION EN PUBLIC

Voie professionnelle
+ 2^{ndes} sélectives

Affectation selon un barème ou
sur dossier (sélection)

Résultats scolaires et compétences
évaluées par les professeurs
Avis du chef d'établissement
Eventuellement, dossier spécifique

>> Places limitées
>> Formuler plusieurs vœux

La plupart des 2^{ndes}
générales et technologiques

Affectation selon
le secteur géographique

Affectation

- sur décision d'orientation,
- dans un établissement :
 - Secteur : ...
 - Hors secteur : tous les lycées sauf Rieffel
- Affectation dans un lycée hors secteur
sur dérogation
- Choix des options et classe européenne
au moment de l'inscription

LES CAS PARTICULIERS

- **Option Création culture design** en vue d'un bac STD2A (sélectif : classement des dossiers sur Affelnet en fonction des résultats scolaires et avis du chef d'établissement)
- Les vœux de 2GT à **recrutement spécifique sur dossier**

SECTION	ETABLISSEMENT	DATE LIMITE	MODALITÉS
Binationales	<ul style="list-style-type: none"> • ABIBAC (Allemand) <ul style="list-style-type: none"> • Lycée N. Mandela • BACHIBAC (Espagnol) <ul style="list-style-type: none"> • Lycée N. Mandela • ESABAC (Italien) <ul style="list-style-type: none"> • Lycée A. Camus 	Avril	Examen du dossier et entretien possible
Internationales	<ul style="list-style-type: none"> • Américaine <ul style="list-style-type: none"> • Lycée N. Mandela • Britannique <ul style="list-style-type: none"> • Lycée Grand Air (La Baule) 	Avril	Examen du dossier, tests écrits et entretien
2 ^{de} STHR	<ul style="list-style-type: none"> • Lycée N. Appert (Orvault) 	Avril	Examen du dossier, entretien
2 ^{de} TMD	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialité Danse <ul style="list-style-type: none"> • Lycée du Bellay (Angers) • Spécialité Musique <ul style="list-style-type: none"> • Lycée N. Mandela 	Mars	Dossier à télécharger sur le site du conservatoire, audition au conservatoire en avril

LES CAS PARTICULIERS : DÉROGATION

L'affectation en 2GT respecte l'ordre de priorité suivant :

1. Secteur
2. Hors secteur : **demande de dérogation**

Motifs de la demande de dérogation

- . Elèves en situation de handicap
- . Élèves nécessitant une prise en charge médicale à proximité du lycée demandé
- . Élèves boursiers
- . Élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans le lycée demandé
- . Élèves dont le domicile est situé en limite de secteur
- . Élèves devant suivre un parcours scolaire particulier
- . Convenances personnelles (à préciser)

LES RESSOURCES

- ✓ Rencontres avec le Professeur principal
- ✓ Rencontres avec le PsyEn, au collège ou au CIO
- ✓ espace orientation sur e-lyco
- ✓ Sites internet utiles :
 - www.ac-nantes.fr (Orientation et insertion)
 - www.onisep.fr
 - www.quandjepasselebac.education.fr
 - www.secondes-premieres2020-2021.fr

RENCONTRER UN PROFESSIONNEL DE L'ORIENTATION

Au collège



- * Le
- * Prendre RDV à la Vie Scolaire



AU C.I.O. DE NANTES

34 rue du Fresche Blanc
44300 Nantes
Tél : 02 40 94 00 12

En période scolaire

du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Avec ou sans RDV

Auto-documentation le mardi matin.

Pendant les vacances

Mêmes horaires
RDV le matin

Permanence de au CIO de Nantes le

MERCI DE VOTRE
ATTENTION

CIO DE NANTES
34 rue du Fresche Blanc, 44300 Nantes



RÉUSSITE
INSERTION
SOLIDARITÉ
COOPÉRATION



ACADÉMIE
DE NANTES
*Liberté
Égalité
Fraternité*